



Date de préparation: 04-janv.-2010

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Code du produit</b>	H090-0097A
<b>Nom commercial</b>	TNEME-ZINC REDDISH GRAY
<b>Communiquer avec le fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNEMEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### APERÇU DES URGENCES

#### DANGER!

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT PROVOQUER UNE LESION PULMONAIRE.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
VAPEUR ET LIQUIDE COMBUSTIBLES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérigène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles rénaux. Troubles cutanés. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques.

**Interactions avec d'autres produits chimiques** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Appareil respiratoire, Peau, Tractus gastro-intestinal, Foie

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER		10 - 30
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	64742-95-6	20.6482
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	15.3265
IRON OXIDE FUME	1309-37-1	10 - 30
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	5.9692
MINERAL SPIRITS, AS STODDARD SOLVENT	8052-41-3	4.5907
IRON OXIDE FUME	1309-37-1	1 - 5
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	108-67-8	3.8316
DIETHYLBENZENE	25340-17-4	1.2772
XYLENE	1330-20-7	0.6386
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.2129
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	0.1653

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Oxydes de soufre.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Stockage**

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

**8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
IRON OXIDE FUME	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	TWA: 0.005 ppm	Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.02 ppm	TWA: 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.005 ppm	TWA: 0.2 µmol/m <sup>3</sup> TWA: 0.005 ppm CEV: 0.02 ppm CEV: 0.8 µmol/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.005 ppm TWA: 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.02 ppm
MINERAL SPIRITS, AS STODDARD SOLVENT	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 523 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 1050 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm
IRON OXIDE FUME	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
XYLENE	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>

ETHYL BENZENE	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	42°C / 108.0°F
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	154 - 202°C / 310.0 - 395.0°F
<b>Supérieure Limites de explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Inférieure Limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.17515
<b>Densité</b>	9.77897
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	4.041
<b>% de matières volatiles en poids</b>	41.3250
<b>% volatil en volume</b>	55.8101

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Déchets basiques. Amines. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë**Information sur les composants**

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	8400 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	5.2 mg/L ( Rat ) 4 h 3400 ppm ( Rat ) 4 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3400 mg/kg ( Rat )	3160 mg/kg ( Rabbit )	18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
IRON OXIDE FUME	10000 mg/kg ( Rat )		
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	9200 mg/kg ( Rat )		
IRON OXIDE FUME	10000 mg/kg ( Rat )		
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	5000 mg/kg ( Rat )		24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	47635 mg/L ( Rat ) 4 h 5000 ppm ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg ( Rat )		

<b>irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

Toxicité chronique**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets reproductifs</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Appareil respiratoire, Peau, Tractus gastro-intestinal, Foie.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE		LC50= 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE		LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 3.48 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 50 mg/L 24 h

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8.05 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 16.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 26.7 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h	LC50= 14.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 9.09 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 150.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 48.5 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ground Transportation Only. Call TNE MEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.  
**Proper Shipping Name** PAINT IN OIL

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**  
Ce produit contient les polluants atmosphériques dangereux (HAP) suivants :

**Composant**  
XYLENE  
ETHYL BENZENE

#### Réglementations fédérales des États-Unis

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	15.3265	1.0
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	5.9692	1.0
XYLENE	1330-20-7	0.6386	1.0
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.2129	0.1

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb			X
ETHYL BENZENE	1000 lb	X	X	X

**CERCLA**

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	5000 lb	
XYLENE	100 lb	
ETHYL BENZENE	1000 lb	

**Réglementations des Etats****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen

**State Right-to-Know**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
IRON OXIDE FUME	X	X	X		X
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	X	X	X	X	X
MINERAL SPIRITS, AS STODDARD SOLVENT	X	X	X		X
IRON OXIDE FUME	X	X	X		X
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
DIETHYLBENZENE		X			
XYLENE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X

**Autres réglementations internationales**

## Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

## Classe de dangers du SIMDUT

B3 Liquide combustible

D2A Matières très toxiques



Composant	NPRI
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	Part 5 Substance
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	Part 1, Group 1 Substance
MINERAL SPIRITS, AS STODDARD SOLVENT	Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

## Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 29-déc.-2009

Sommaire Pas d'information disponible

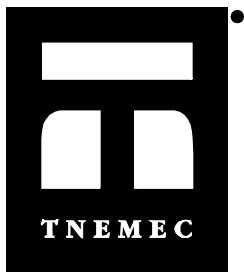
HMIS Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 2

## Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires



Date de préparation: 30-déc.-2009

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Code du produit</b>	H090-0097B
<b>Nom commercial</b>	TNEME-ZINC ZINC DUST
<b>Communiquer avec le fabricant</b>	TNEMEC Company, Inc. 123 West 23rd Avenue North Kansas City, MO 64116-3064 816-474-3400
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNEMEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### APERÇU DES URGENCES

#### AVERTISSEMENT!

NOCIF PAR INHALATION.  
Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.  
Peut causer les symptômes de grippe-commune.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

<b>Voies majeures d'exposition</b>	Inhalation
<b>Effets aigus</b>	
<b>Yeux</b>	Peut provoquer une irritation légère
<b>Peau</b>	La substance peut provoquer une légère irritation de la peau
<b>Inhalation</b>	Peut irriter l'appareil respiratoire. L'inhalation de poussière de zinc métallique peut entraîner des symptômes connus comme la fièvre des fondeurs. Les symptômes comprennent des frissons, de la fièvre, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements.
<b>Ingestion</b>	Gêne gastro-intestinale.

#### Effets chroniques

Éviter les expositions répétées

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Interactions avec d'autres produits chimiques** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Appareil respiratoire

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ZINC (TOTAL DUST)	7440-66-6	60 - 100
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	1314-13-2	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne PAS utiliser un jet d'eau. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Fumées d'oxyde de zinc.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever à la pelle ou balayer.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter des gants/des vêtements de protection. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Stockage**

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle****Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet 998.0
<b>Méthode</b>	Pensky Martens - Closed Cup
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Supérieure Limites de explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Inférieure Limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	7.06595
<b>Densité</b>	58.79932
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	.000
<b>% de matières volatiles en poids</b>	.0000
<b>% volatil en volume</b>	.0000

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Eau. Le produit peut libérer de l'hydrogène.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë**

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	5000 mg/kg ( Rat )		

<b>irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets reproductifs</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Appareil respiratoire.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
ZINC (TOTAL DUST)	EC50 = 30 µg/L 96 h	LC50= 6.4 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 5 µg/L 72 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ground Transportation Only. Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)

KECL Est conforme à (aux)  
 PICCS Est conforme à (aux)  
 AICS Est conforme à (aux)

**Réglementations fédérales des  
Etats-Unis**

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ZINC (TOTAL DUST)	7440-66-6	60 - 100	1.0
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	1314-13-2	1 - 5	1.0

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé non  
 Risque aigu pour la santé non  
 Risque d'incendie non  
 Risque d'échappement soudain de la pression non  
 Danger de réaction non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
ZINC (TOTAL DUST)		X	X	
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)		X		

**CERCLA**

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
ZINC (TOTAL DUST)	1000 lb	

**Réglementations des Etats**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**State Right-to-Know**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ZINC (TOTAL DUST)	X	X	X		X
ZINC OXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X

**Autres réglementations  
internationales**

**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

B6 Matière inflammable réactive



Composant	NPRI
ZINC (TOTAL DUST)	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision:** 29-déc.-2009**Sommaire** Pas d'information disponible**HMIS** Santé 1 Inflammabilité 0 Reactivity 0**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**